

DEVENEZ ÉVALUATEUR EXTERNE CERTIFIÉ EN ÉTABLISSEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Module 1 – Le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-sociale 17 et 18 janvier 2017

Thèmes développés :

- Le cadre légal et réglementaire de l'évaluation sociale et médico-sociale :
 - l'article L312-8 et l'annexe 3-10 du Code de l'action sociale et des familles
 - les articles L313-1 et suivants organisant les renouvellements d'autorisation
 - les champs des évaluations interne et externe
 - la complémentarité des deux évaluations interne et externe dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue
 - le calendrier des évaluations internes et externes
- L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux (ANESM) : rôle et missions.
- Les principes méthodologiques au fondement de l'évaluation sociale et médico-sociale :
 - La certification ISO 9001, modèle *princeps* de l'évaluation et de l'amélioration continue dans les organisations : les principes et les exigences du management de la qualité
 - la certification hospitalière et l'origine des référentiels de « bonnes pratiques professionnelles » ; la définition du concept de « bonne pratique professionnelle » par la Haute Autorité en Santé (HAS)
 - la méthodologie d'évaluation des politiques publiques et son référentiel d'évaluation en termes de *pertinence, cohérence et efficacité*
- L'évaluation du projet d'établissement ou projet de service dans le cadre de l'évaluation sociale et médico-sociale
 - Le projet d'établissement dans le Code de l'action sociale et des familles.
 - L'évaluation d'un projet d'établissement à l'aide du référentiel d'évaluation d'une politique publique
 - L'évaluation sociale et médico-sociale comme moyen de « défense et illustration » du projet d'établissement ou projet de service

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Identifier le cadre légal et réglementaire qui organise les évaluations internes et externes dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux
- Maîtriser les principes des démarches qualité (certification ISO 9001 et certification hospitalière)
- Mettre en œuvre les principes méthodologiques d'évaluation d'une politique publique dans le cadre de l'évaluation d'un projet d'établissement ou de service

Module 2 – Les exigences légales et réglementaires, et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, objets de l'évaluation sociale et médico-sociale 7 et 8 février 2017

Thèmes développés :

- Présentation des textes légaux et réglementaires qui fixent l'organisation et le fonctionnement des établissements et services du secteur social et médico-social
 - Les textes transversaux à l'ensemble des établissements et relatifs aux droits et libertés de la personne accueillie.
 - Les textes spécifiques définissant l'organisation et le fonctionnement des établissements et services selon leur catégorie.
- Le périmètre des dispositifs garants des droits et libertés de la personne accompagnée : cadre légal et réglementaire, recommandations de bonnes pratiques professionnelles et dispositifs organisationnels
 - La démarche d'évaluation interne
 - Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'établissement ou de service et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers
 - L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique
 - La personnalisation de l'accompagnement
 - L'expression et la participation individuelle et collective des usagers
 - La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques
- Méthodes pour une appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
 - L'approche descendante (top-down) et la construction d'un référentiel de bonnes pratiques professionnels ou questionnaire évaluatif
 - L'approche ascendante (bottom-up) et l'identification des recommandations par la méthode des cas
- Elaboration d'un guide des textes de référence et de leur hiérarchie. Techniques de veille et de mise à jour.

SUPPORT PEDAGOGIQUE :

Remise aux participants d'un répertoire des exigences légales ou réglementaires et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles – Conception d'un référentiel qualité (évaluation interne) ou questionnaire évaluatif (évaluation externe)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Identifier les contraintes réglementaires et les obligations inscrites dans le périmètre de l'évaluation et auxquelles sont soumis les établissements et services.
- Appréhender et différencier les notions de « bonnes pratiques professionnelles » et d' « exigence légale ou réglementaire »
- Maîtriser la démarche de construction et d'actualisation d'un référentiel qualité ou questionnaire évaluatif

Module 3 - La conduite d'une évaluation externe et la rédaction d'un rapport 7 et 8 mars 2017

Thèmes développés :

- L'engagement dans la procédure d'évaluation externe et l'établissement du contrat définissant le cadre général de l'évaluation.
- Les étapes de la procédure d'évaluation externe :
 - la formalisation du projet évaluatif
 - le recueil de données (analyse documentaire, observation, entretiens individuels et collectifs)
 - l'analyse des données recueillies et la rédaction de la synthèse
 - la rédaction et la transmission du pré-rapport
 - la rédaction et la transmission du rapport définitif.
- L'élaboration du questionnaire évaluatif et la formalisation du programme d'évaluation externe (plan d'évaluation).
- La méthode générale de conduite d'une évaluation externe et la posture de l'évaluateur externe.
- Les méthodes et les techniques en matière d'évaluation.
- La rédaction du rapport d'évaluation externe : les parties réglementaires et les modèles de synthèse et d'abrégé proposés par l'ANESM
- L'évaluation de la qualité d'un rapport d'évaluation externe : *pertinence, fiabilité, objectivité et transparence.*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Formaliser un projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service
- Elaborer un questionnaire évaluatif en cohérence avec le projet de l'établissement ou du service
- Maîtriser la mise en œuvre d'une évaluation externe
- Formuler des « propositions et/ou préconisations »
- Rédiger un rapport d'évaluation externe

PRÉPARATION DU STAGE PRATIQUE

La dernière séquence du module est consacrée à la préparation du stage pratique :

- **adaptation du questionnaire évaluatif aux spécificités de l'établissement ou du service et formalisation du plan d'évaluation ;**
- **définition du contenu attendu du rapport de stage.**

Module 4 – Stage pratique (14 heures) (Avril 2017)

Ce module est conçu et mis en œuvre pour permettre à chaque participant de conduire tout ou partie d'une évaluation externe. Le travail est mené individuellement ou en binôme au sein d'un établissement ou d'un service partenaire.

Module 5 – Le rapport d'évaluation en pratique 1^{er} et 2 juin 2017

Le dernier module est consacré à la présentation par les participants de l'évaluation conduite durant l'intersession et aux ajustements ou mesure correctives liée à l'expérimentation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Conduire l'évaluation d'un projet d'établissement ou projet de service dans le respect des exigences formalisées dans l'annexe 3-10 du CASF
- Rédiger un rapport d'évaluation externe
- Présenter les résultats de l'évaluation à l'organisme gestionnaire et/ou à l'établissement ou au service

LES INTERVENANTS :

François CHARLEUX, Directeur Général du cabinet *RH & organisation*

Frédérique LOUTREL-RADICE, Responsable d'ECE, Chargée d'évaluation externe des ESSMS

VALIDATION DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise au participant.

Certification des compétences d'évaluateur externe des ESSMS :

A l'issue du module 5, chaque participant pourra individuellement corriger son rapport de stage et l'adresser à l'organisme de formation. Un jury représentant la vision des autorités administratives et celle d'évaluateurs expérimentés sera organisé dans le but de certifier les compétences de l'évaluateur externe. Un certificat de compétences sera alors envoyé individuellement aux participants ayant validé cette étape.

Les modalités de certification seront précisées au cours de la formation.